

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 28 juin 2018

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 28 juin 2018, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents.

Le président soumet ensuite au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 21 décembre 2017.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Élections

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts le 25 janvier 2018 rend nécessaire l'élection de plusieurs membres du Conseil d'administration et d'un 5^{ème} vice-président. Les membres dont les mandats s'achèvent en application des nouveaux statuts sont Monsieur Rémy Cabrillac, professeur à l'Université de Montpellier et Monsieur Benoit Delaunay, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Le président a reçu les candidatures de Madame Dominique Custos, professeur à l'Université de Caen, déjà très investie à la SLC que ce soit dans la recherche de financements ou dans la section « Code & Law », et de Monsieur Jean-Sébastien Borghetti, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, comme membres du Conseil et de Monsieur Jacques Fourvel, président de la section « droit des affaires », comme vice-président.

Les candidats sont élus à l'unanimité en qualité de membre du conseil de direction.

Dominique Hascher informe l'assemblée que Timothée Paris a souhaité être déchargé de ses fonctions après plus de six années passées en tant que secrétaire général de la SLC. Le président donne la parole au professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson. À partir de 2012, quand Timothée Paris lui a succédé au secrétariat général, ils ont travaillé ensemble pendant quatre ans avec enthousiasme. Il a eu la volonté de faire rentrer la SLC dans l'ère du numérique et d'implanter la Société en France dans tous les milieux et toutes les professions.

Le président rend à son tour hommage au travail que Timothée Paris a accompli pendant toutes ces années. Il le remercie pour sa disponibilité et son efficacité et a été très heureux d'avoir partagé ces deux années avec lui.

Dominique Hascher présente le nouveau secrétaire général, élu par le Conseil d'administration, le 4 juin 2018, Nicolas Cornu Thénard, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, nommé l'année dernière chargé de mission pour les publications.
Le président passe la parole à Nicolas Cornu Thénard qui remercie l'assemblée.

2. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Activités depuis la dernière assemblée générale et activités à venir

Dominique Hascher présente brièvement les nombreuses manifestations qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée et qui sont rappelées dans l'ordre du jour.

Le président passe la parole à Jacques Fourvel. La section « Droit des affaires » a organisé le 24 novembre dernier au Sénat un colloque intitulé : *Les entreprises innovantes : comment les développer en France ?* Cette matinée a été de grande qualité avec des orateurs de très haut niveau. La section prépare un colloque à l'École des Mines le 10 octobre prochain sur *les véhicules autonomes*. Sujet qui soulève des questions de droit administratif, droit civil, droit pénal et de données personnelles et qui peut intéresser beaucoup de personnes au sein de la SLC ainsi qu'à l'extérieur. Un des intervenants est Emmanuel Barbe, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière. Les autres orateurs sont encore à définir.

Maître Parfait Diedhiou, président de la section « OHADA », souhaite informer l'assemblée que la section a organisé, le 24 mai 2018, une conférence avec la section « Arbitrage » intitulée *Premiers regards comparatistes sur le nouveau droit OHADA en matière d'arbitrage et de médiation*. Maître Diedhiou a eu de bons retours de la part des participants.

Maître Béatrice Castellane, présidente de la section « Droit de l'arbitrage », a participé à un colloque organisé par le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international sur *L'usage du français dans les procédures d'arbitrage et le principe de la contradiction*. La section a organisé deux autres conférences : le 5 février 2018, en collaboration avec la section « Iran », sur *le droit de l'arbitrage international en Iran*, et le 28 mai 2018, en partenariat avec l'Association des juristes franco-britanniques : *Vues comparées sur la composition des tribunaux arbitraux*. Ces conférences ont réuni un public nombreux.

Concernant les futures activités de la section, Maître Castellane prévoit de constituer un groupe de réflexion sur la responsabilité des institutions d'arbitrage.

La section participera également au groupe de travail « Arbitrage » de la plateforme « Influence par le droit » mise en place par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Le président Jean Massot informe l'Assemblée générale que la section « Droit constitutionnel » participera avec l'Association des juristes franco-britanniques et le Barreau de Paris à « La nuit du droit » organisée par le Conseil constitutionnel le 4 octobre sur l'évolution du droit constitutionnel anglais et français à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Constitution française. Les quatre intervenants sont : MM. Aurélien Antoine, Philippe Lauvaux, Jean Massot et Lord Nicholas Phillips of Worth Matravers.

Maître Kourosch Shamlou, président de la section « Iran et monde musulman d'Asie », indique que la section essaie d'organiser une conférence à Singapour et que l'Université de Téhéran souhaite créer un programme en commun avec des universités françaises et peut-être avec la SLC.

Daniel Guyot, président de la section « Russie », revient sur la Journée du droit russe, organisée le 25 mai dernier par la section « Russie » et l'Université de Toulouse intitulée *Regards croisés sur le droit russe d'aujourd'hui*. Cette conférence a été une réussite. En ce qui concerne l'avenir de la section, Monsieur Guyot souligne qu'il faut la redynamiser, la rajeunir en recherchant des partenariats avec des universités. L'idée développée à Toulouse lors de la conférence du 25 mai est de placer les réunions de la section sur Facebook ou sur un autre site que les étudiants pourraient suivre en direct ou qui seraient retransmises sur le site de l'Université de Toulouse. Une dernière conférence est prévue cette année sur une étude comparée du droit russe et français dans le domaine de la presse et de l'information.

Sylvaine Poillot-Peruzzetto informe le Conseil que la section « Droit des contrats » travaille sur *Autonomie et concurrence* en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine et sur *Régulation et contrat*. La section a un autre projet organisé avec Charlotte de Cabarrus sur les groupes de contrats en perspective avec le droit allemand. Il est proposé que ce projet fasse l'objet des prochaines rencontres franco-allemandes de la SLC.

Parmi les autres sections, la première conférence de la section « Droit international de la famille », présidée par le professeur Hugues Fulchiron, sur la *Réserve héréditaire, équivalents fonctionnels et principes essentiels du droit français : de la théorie à la pratique* a été très bien suivie.

Enfin, grâce à Sylvaine Poillot-Peruzzetto, le président a pris contact avec un professeur de droit comparé australien, William MacNeil, pour nouer des liens avec la SLC ainsi qu'avec un professeur de Jaipur pour l'Inde : Avinash Dadhich. Des rencontres franco-indiennes seront organisées à Bangalore en 2019 sur les thèmes : intelligence artificielle, propriété intellectuelle, véhicules autonomes, données personnelles.

Des rencontres franco-japonaises sont également prévues pour 2019.

La vie des sections

Le président annonce la création de deux nouvelles sections : une section « Vietnam » et une section « Propriété intellectuelle ». Monsieur Jacques Larrieu, professeur émérite à l'Université Toulouse Capitole, a accepté de prendre la responsabilité de cette dernière.

Monsieur Jonas Knetsch, président de la section « Droit de l'océan Indien », a informé Dominique Hascher qu'il ne pouvait pas continuer à assurer ses responsabilités. Monsieur Rémi Barrué-Belou, maître de conférences à l'Université de La Réunion, lui succède.

Le président annonce également que le professeur Marie Goré, présidente de la section « Asie », ne peut plus s'occuper de cette section, il faut donc trouver une personne qui reprendra ses activités, notamment avec la Chine.

3. Questions administratives et financières : approbation des comptes de l'exercice 2017

Le président passe la parole au trésorier Xavier Lecaron.

« Les comptes de la SLC présentent au 31 décembre 2017 un résultat déficitaire de 41.295 euros contre 25.295 euros au 31 décembre 2016.

Les recettes d'exploitation sont en diminution à 178.249 euros contre 201.175 euros en 2016.

Les dépenses d'exploitation sont en diminution, moindre que celle des recettes, et s'élèvent à 219.544 euros, contre 228.158 euros en 2016.

Le résultat net est de ce fait déficitaire de 41.295 euros.

Le total des disponibilités s'élève à 263.316 euros 304.199 euros au 31 décembre 2016.

Le budget pour 2018 présente un résultat prévisionnel déficitaire de 36.450 euros.

La Direction de l'association étudie les mesures à prendre pour obtenir des subventions et réduire les frais de fonctionnement ».

Le président soumet les comptes de l'exercice 2017 à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence d'observation, les comptes de l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

4. Questions diverses

Nicolas Cornu Thénard annonce la création d'une nouvelle revue. Elle a pour nom *Tribonien. Revue critique de législation et de jurisprudence*, sa parution est semestrielle et son ambition est de proposer des études critiques de droit contemporain fondées sur des arguments tirés de l'histoire du droit et des droits étrangers. Financée par l'association de plusieurs laboratoires (Institut d'Histoire du droit de l'Université Paris II, Centre Michel de L'Hospital de l'Université Clermont Auvergne, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne de l'Université Paris 1, Institut de l'Ouest : Droit et Europe de l'Université Rennes 1), *Tribonien* est éditée par la SLC, et dirigée par N. Cornu Thénard et N. Laurent-Bonne.

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée pour leur soutien tout au long de l'année et les présidents de section pour leur présence et leur dynamisme.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

